

## Procès-verbal de la séance du 4 Septembre 2024

Date de convocation : 29 août 2024

Date d'affichage : 11 septembre 2024

Le mercredi 4 septembre deux mille vingt-quatre à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué à la salle du Haut Mur de Brix, s'est réuni sous la présidence de Sophie BUHOT, Maire.

**Etaient présents** : Sophie BUHOT, Christian ODOARD, Sabrina JARDIN, Séverine LAISNEY, Alain BECQUET, Caroline AVOYNE, Jocelyne GLON, Philippe VAUTIER, Adeline TEXIER, Fabienne BRISION, Stéphanie LAUNEY, Loris VALLÉE, Sandra MAGDELAINE, Anne-Flore BRODIN

### **Absents excusés** :

Thierry LETOUZÉ donne procuration à Philippe VAUTIER

Christian VIMONT donne procuration à Adeline TEXIER

Johann SYFFERT donne procuration à Sophie BUHOT

Antoine DUPONT donne procuration à Anne-Flore BRODIN

Olivier SIMON donne procuration à Séverine LAISNEY

**Secrétaire de séance** : Séverine LAISNEY

Le compte rendu du conseil du 3 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité

Voix pour : 19      Voix contre :                      abstentions :

---

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT ENTRE LE 4 JUILLET ET LE 4 SEPTEMBRE 2024**

### **DECISIONS DU MAIRE** :

#### **N° 70 – 2024 Achat de mobilier pour l'aménagement d'une aire de pique-nique.**

Madame le Maire accepte de signer le devis n° DE00014264 du 04 juillet 2024 de l'entreprise MAVASA située au : 4 impasse Maurice Allais 53810 CHANGE, d'un montant de 2 952€ TTC.

#### **N° 71 – 2024 Achat de 20 mini balises d'alignement pour signalisation.**

Madame le maire accepte de signer le devis n° 44913 du 03 juillet 2024 de l'entreprise PROZON située au : 9 rue Gyptis 13006 MARSEILLE, d'un montant de 1 048.56€ TTC.

#### **N° 72-2024 Engagement groupe de MAJORETTES pour la foire 2024**

Madame le Maire accepte de signer le devis et le contrat du 8 juillet 2024 de l'association LA B'NEVILLAISE, domiciliée 55 impasse de l'ancien cinéma 50340 BENOISTVILLE pour un défilé et spectacle danse et majorettes le samedi 21 septembre 2024 pour la somme de 350 € TTC.

#### **N° 73 – 2024 Réfection des marquages au sol**

Madame le Maire accepte de signer le devis N° D2024-0251 du 08/07/2024 d'un montant de 2109.96 € TTC de l'entreprise COTENTIN SIGNALISATION située 1, Hameau es lièvre 50260 Rauville-la-Bigot.

#### **N° 74 – 2024 Participation financière pour la fourniture et pose via le SDEM de 7 candélabres solaires pour l'éclairage des abris de bus**

Madame le Maire accepte la réalisation de ces éclairages solaires autonomes,

- Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le : 1<sup>er</sup> septembre 2024
- Acceptent une participation de la commune de 17 850 HT € soit 21 420 € TTC,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,

- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,

### **N° 75 – 2024 Contrôles réglementaires des installations électriques des bâtiments communaux et des installations temporaires**

Madame le Maire accepte de signer :

le devis 238950.1 mission 1 vérification du maintien en conformité des installations électriques ERT du 31 mai 2024 de la société APAVE 19 rue Louis Aragon CS 30039 50130 CHERBOURG EN COTENTIN, pour un montant de 1782 € TTC annuel.

le devis 238950.1 mission 2 vérification du maintien en conformité des installations temporaires du 31 mai 2024 de la société APAVE 19 rue Louis Aragon CS 30039 50130 CHERBOURG EN COTENTIN, pour un montant de 882€ TTC annuel.

Le contrat sera de 1 an renouvelable par tacite reconduction 3 fois.

### **N° 76-2024 Remplacement de 2 défibrillateurs automatiques extérieurs**

Madame le Maire accepte de signer le devis n° 24OPP-MCG-03417 du 17/05/2024 de l'entreprise SCHILLER de Bussy-Saint-Georges pour le remplacement à neuf des deux défibrillateurs existants salle du Haut mur et au stade pour un montant de 3011.28 € TTC avec contrat triennal de maintenance à 100.73 € HT par défibrillateur, offert la première année.

### **N°77-2024 Achat de 2 vélos et 2 trottinettes pour l'école maternelle**

Madame le Maire accepte de signer le bon de commande du 22/07/2024 de l'entreprise CHALLENGER située BP 402 -26004 Valence cedex pour le remplacement de deux vélos et deux trottinettes d'un montant de 776.40 € TTC.

### **N°78-2024 Réfection des peintures dans la salle de la Viennerie**

Madame le Maire accepte de signer le devis n°10 du 22/01/2024 de l'entreprise LC PEINTURE 10 route de la vente close 50700 Brix pour la réfection des peintures murales intérieures de la salle de la Viennerie d'un montant de 18 156.42 € TTC.

### **N° 79 – 2024 Achat d'un souffleur et d'un taille haie sur batterie**

Madame le Maire accepte de signer les devis en date du 26 janvier 2024 de l'entreprise LEBAUDY située ZA d'Armanville-50700 Valognes pour un montant de 2 265.83 € TTC.

### **N° 80.2024 Renouvellement antivirus mairie et bibliothèque pour 1 an**

Madame le Maire accepte de signer le devis n° ITCN14082024 du 14 août 2024 de l'entreprise ITCN pour le renouvellement de l'antivirus Eset Endpoint licence pleine pour 2 postes à la bibliothèque et 7 postes + un serveur à la mairie d'un montant de 293.28€ TTC, pour 1 an.

### **N° 81 – 2024 Forfait lestage béton**

Madame le Maire accepte de signer le devis N°DEV00001836 du 07 août 2024 de l'entreprise LIBR'AVENTURE d'un montant de 720 € TTC.

### **N° 82 – 2024 Busage devant Luxury Dog pour stationnement des pompiers**

Madame le Maire accepte de signer le devis N° 2024-000063 du 04 août 2024 de l'entreprise NEEZ TP TRANSPORT située 39 Hameau Roquier 50260 SOTTEVAST d'un montant de 5 556€ TTC.

### **N° 83 – 2024 Signature convention nettoyage du champ par les chantiers thérapeutiques**

Madame le Maire décide De signer la convention n° 9 datant du 15 juillet 2024, pour un montant de 220 € TTC, proposée par la Fondation Bon Sauveur sise 65 rue de Baltimore à Saint-Lô pour un nettoyage du champ de foire par les chantiers thérapeutiques du site de la glacerie.

A la demande de Monsieur Christian VIMONT, le mail suivant est porté à connaissance du conseil :

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers

Je serai absent au prochain conseil municipal du 4 septembre 2024, j'ai donné procuration à Adeline Texier.

Mais je souhaiterais vous exposer mon avis sur certains points qui seront débattu en conseil ce 4 septembre, j'aimerais que cet email soit lu et mis dans le compte rendu de conseil.

J'ai demandé à Adeline de voter contre la vente des locaux 29 et 31 place Robert Bruce. Je reste sur ma position, il est regrettable de se séparer du dernier local commercial du bourg de Brix. Si nous le vendons, dans quelques années, il n'y aura plus de commerces du tout, déjà que certains ont disparu (le bar par exemple, et grace à l'appartenance du local de la fleuriste, nous avons pu y réintégrer un commerce, sinon il aurait également disparu).

De plus ce point a déjà été débattu (en question diverse) en conseil et une majorité était contre la vente de ce local. Le fait de revenir sur l'avis d'une majorité du conseil va à l'encontre de la démocratie.

Pour les terrains, mon vote sera également contre la vente. Nous aurions pu les garder en réserve naturelle. Et encore une fois le conseil n'a pas été consulté avant la mise en vente.

Le notaire a déjà reçu les enveloppes des candidats acheteurs, alors que la loi prévoit d'abord une délibération en conseil.

Il y a une proposition à 25 000 euros.

Et une proposition à 22 000 euros.

Je trouve très dommageable, pour la commune, la gestion qui est faite actuellement de notre patrimoine.

Cordialement

Christian Vimont

## **DELIBERATIONS**

### **1. Tarif des encarts publicitaires pour le bulletin municipal 2025 :**

Afin d'élaborer le bulletin municipal annuel, la commune propose aux commerçants, artisans et entreprises de faire figurer leur logo moyennant une participation financière de :

- 50 € pour 1/10<sup>e</sup> de page

- 100 € pour 1/5<sup>e</sup> de page

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à encaisser la participation des entreprises. Ces versements seront imputés au compte 7088 du budget communal 2025.

**Voix pour : 19    Voix contre :            abstentions :**

### **2. Avenant à la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité SDEM**

Madame le Maire rappelle que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a constitué un groupement de commandes permanent l'achat d'électricité et de services associés depuis 2016 afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence ;

Madame le Maire précise que cette mission de coordonnateur, exercée à titre gracieux par le syndicat depuis 2016, présente plusieurs intérêts pour les membres du groupement (sécurisation des procédures d'achat d'électricité, fédération des besoins, maîtrise des dépenses, gestion courante, stratégie d'achat...) ;

Madame le Maire indique que le SDEM50 a constaté l'augmentation croissante des frais engendrés pour l'exercice de la mission de coordonnateur, au vu :

- Du temps de recensement des besoins des membres du groupement et la complexité croissante des marchés de fourniture d'électricité,
- De la gestion courante du groupement d'achat pour le compte des 298 membres,
- De la stratégie d'achat - en constante évolution – demandant expertise (formation), veille et anticipation

Madame le Maire indique que par délibération en date du 12 octobre 2023, le comité syndical du SDEM50 a décidé d'instaurer une participation financière à la charge des membres du groupement à compter de l'exercice 2024 afin de renforcer les moyens que le syndicat consacre à ce groupement au bénéfice de l'ensemble des 298 membres ;

Madame le Maire précise que cette participation financière est établie en fonction du nombre de point de livraison (PDL) du membre intégré dans le périmètre du groupement et qu'elle est d'un montant de :

- 6€/PDL/an avec un minimum (plancher) de 50 euros pour les collectivités – établissements adhérents au SDEM50
- 10€/PDL/an avec un minimum (plancher) de 50 euros pour les collectivités – établissements non adhérents au SDEM50 ;

Madame le Maire précise que les collectivités et établissements ayant comme vocation unique l'action sociale ou éducative sont exonérés du versement de la participation financière ;

Madame le Maire rappelle que les éventuelles modifications de la convention constitutive doivent être approuvées dans les mêmes termes que la convention initiale ;

Madame le Maire sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

-----

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II;

VU le code de la commande publique ;

VU l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, :

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et services associés instituant le versement d'une participation financière au bénéfice du SDEM50, coordonnateur du groupement.

**Voix pour : 19    Voix contre :                    abstentions :**

### **3. Vente de terrains appartenant à la commune**

La commune est régulièrement sollicitée pour l'achat de 8 parcelles situées sous la Zone Artisanale de Brix, les terrains concernés sont les suivants :

Parcelles F1192,1200,1208,1210,1211,1214,1215,1277

Madame le maire a présenté en « questions diverses » au conseil municipal du 3 juillet cette possibilité de vente, et a présenté l'avis des domaines rendu le 25/03/2024.

Maître Lefevre a donc proposé aux clients intéressés de déposer une offre sous plis afin de soumettre à la municipalité leur meilleure offre.

Le résultat des offres est porté à connaissance du conseil municipal afin d'être soumis à validation. L'offre la plus haute s'élève à 25 050 €.

Considérant qu'il y a un conseiller intéressé parmi les membres du conseil, celui-ci sortira celui-ci ne prendra pas part au vote.

Suite à ces éléments et après délibération, le conseil municipal accepte à la majorité :

- la proposition à 25 050 €
- autorise Madame le Maire à effectuer la vente et à signer tous documents y afférent.

**Voix pour : 16      Voix contre : 1      abstentions : 1**

#### **4. Devenir du bâtiment situé au 29 et 31 place Robert Bruce**

Il est demandé au conseil de se prononcer sur le devenir du bâtiment situé au 29 et 31 place Robert Bruce.

Considérant la vétusté du bâtiment,  
Considérant le cout de travaux s'il fallait rénover le bâtiment,  
Considérant la prise en compte des débats autour des solutions envisagées,  
Considérant qu'il est prévu au PLUi le maintien des commerces existants en linéaire commerciaux pérennes conformément au SCOT  
Considérant la proposition d'achat de la locataire actuelle,  
Considérant l'avis des domaines en date du 31 janvier 2024

Le conseil municipal après délibération accepte à la majorité la mise en vente du bâtiment et autorise madame le maire à donner mandat de vente à l'office Notariale Chantereyne et à signer tous documents y afférent. Le bâtiment sera mis en vente au prix de 130 000 €. Le local du bas restera à vocation commerciale même en cas de revente ultérieure et un droit de préemption est réservé à la commune.

**Voix pour : 15      Voix contre : 2      abstentions : 2**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

-Suite à la demande du conseil de recevoir une offre chiffrée pour la vente de la parcelle AB 66 nous avons reçu une proposition à 2200 € net vendeur. Le conseil va réfléchir à cette proposition.

- demande de Maître Lefevre en date du 2 septembre :

La propriétaire de la maison route des blanches pierres demande s'il est possible de faire une ouverture du champ sur le parking de la salle des sociétés ; l'accès est compliqué et dangereux sur la route et aucun bateau n'a été créé, l'accès de la maison se situe côté parkings mairie. Le conseil n'y est pas favorable pour ne pas rétrécir encore plus le parking existant.

-Organisation de la foire, répartition des tâches et des rôles

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

-Madame Fabienne Brisson propose un organisme pour l'affectation de la somme liée à la récupération des restes métalliques issus des crémations, il s'agit de CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) basé à Lessay.

-Rdv avec un riverain de la RN13 concerné par l'expropriation des maisons impactée par le ripage. Madame le Maire a adressé un courrier à la DREAL avec copie au Préfet pour avertir de la situation de souffrance de ce riverain qui attend depuis longtemps une prise de position définitive.

-Vols sur la commune cet été

- Départ de la psychomotricienne de l'espace santé
- Renonciation de la CAC à la prise de compétence de police sur la publicité extérieure
- Remerciement js motors pour le prêt du champ de foire
- Suite des contentieux urbanismes
- ENR : chaque commune doit identifier des zones propices aux ENR pour faciliter les futurs projets et réduire les délais d'instruction des dossiers.

Cela permettra de simplifier les démarches pour les porteurs de projet. Nous avons déterminé des zones, une information au public sera faite avant la prochaine réunion de conseil pour délibération. Ensuite la préfecture actera par arrêté les propositions faites.

- Le sol de la cantine a été refait, c'est un revêtement moins sonore et donc plus agréable pour les enfants et le personnel
- Travaux du programme voirie, bitume devant l'école maternelle, parking école, stabilisation de la route de la Luthumière, portique route de la carrière installé semaine 37 etc...
- Document unique finalisé par Séverine Laisney et parti au CST
- Nouvelle Directrice à l'école : Victoria BOUCHARD
- Gens du voyage
- Consultation en cours pour le curage débarnage
- PLUi : RDV avec la CAC et la Commission d'urbanisme lundi 9 septembre en mairie à 13 h 30 – Point important sur les zonages, les droits à construire,

**Prochain conseil municipal : 16 octobre et 4 décembre 2024**

Ainsi délibéré en séance le 4 septembre 2024. Séance levée à 23h00

NOM Prénom	Délégation	Signature
BUHOT Sophie	/	
ODOARD Christian	/	
JARDIN Sabrina	/	
SYFFERT Johann	Sophie BUHOT	
LAISNEY Séverine	/	
BECQUET Alain	/	
GLON Jocelyne	/	

NOM Prénom	Délégation	Signature
LAUNEY Stéphanie		
VAUTIER Philippe	/	
AVOYNE Caroline	/	
DUPONT Antoine	Anne-Flore BRODIN	
MAGDELAINE Sandra		
SIMON Olivier	Séverine LAISNEY	
VIMONT Christian	Adeline TEXIER	

LETOUZE Thierry	Philippe VAUTIER	
BRODIN Anne- Flore		
VALLEE Loris		

TEXIER Adeline	/	
Fabienne BRISION	/	